



**VERT  
L'AVENIR**

# STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

**CQCH**

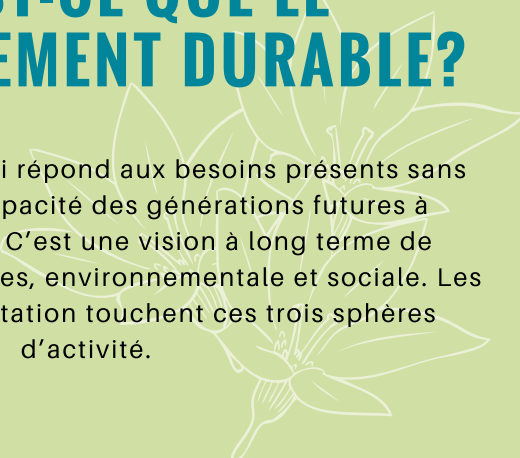
CONFÉDÉRATION QUÉBÉCOISE  
DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

# CONTEXTE

En 2012, la CQCH s'est dotée d'une stratégie de développement durable « VERT L'AVENIR ». Elle visait alors à offrir des outils ou des mesures à ces membres afin de favoriser une gestion saine et peu néfaste pour l'environnement de ces coopératives d'habitation. Il est indéniable que les coopératives d'habitation ont entrepris plusieurs mesures touchant le Développement durable comme le recyclage, le compostage, l'aménagement des ruelles et des toits verts, en privilégiant les déplacements en vélo, à pied, en transport en commun, ainsi que des mesures vertes dans les travaux de rénovation.

## QU'EST-CE QUE LE DÉVELOPPEMENT DURABLE?

Un développement qui répond aux besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. C'est une vision à long terme de dimensions économiques, environnementale et sociale. Les coopératives d'habitation touchent ces trois sphères d'activité.



# 6 CHAMPS D'INTERVENTION

## 1. OFFRIR DU LOGEMENT DE QUALITÉ, À COÛT ABORDABLE ET UN MILIEU DE VIE SAIN

- Améliorer l'empreinte écologique des bâtiments
- Favoriser les mesures ayant un impact positif sur la santé des locataires

## 2. AGIR EN TANT QU'EMPLOYEURS RESPONSABLES

- Offrir un environnement de travail sain et sécuritaire
- Diffuser la stratégie de développement durable
- Tenir des événements écoresponsables

## 3. FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

- Favoriser des pratiques innovantes pour diminuer l'impact environnemental
- Effectuer les représentations nécessaires auprès des organismes gouvernementaux quant aux programmes et aux normes
- Sensibiliser les GRT à la construction de bâtiments écologiques

## 4. ASSURER LA PÉRENNITÉ DES ENSEMBLES IMMOBILIERS

- Améliorer la valeur énergétique et environnementale des bâtiments existants
- Effectuer les représentations nécessaires auprès des organismes gouvernementaux

## 5. ADOPTER UN COMPORTEMENT ÉCO RESPONSABLE QUAND À L'ACQUISITION, À LA GESTION ET À L'UTILISATION DU MATÉRIEL ET DES RESSOURCES.

- Acquérir le matériel et les ressources, les utiliser et les gérer de façon responsable
- Utiliser et gérer les ressources et le matériel de façon responsable

## 6. ADOPTER UNE VISION À LONG TERME

- Privilégier l'approche 4R-V (Repenser, réduire, réemployer, recycler et valoriser le matériel et les ressources)